

LE SYNDICAT MIXTE du grand bassin de l'Oust

accompagne les communes vers « zéro phyto »

Le SMGBO propose, anime et coordonne des formations, à destinations des applicateurs communaux, sur les bonnes pratiques d'entretien de la voirie et des espaces verts. Il accompagne les collectivités face à l'évolution de la réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Des thématiques de formations orientées vers des nouveaux outils d'entretien et de gestion des espaces communaux sont développées: **Gestion des terrains sportifs engazonnés, Plan de désherbage communal ou encore Gestion différenciée**



La GESTION DIFFERENCIEE des espaces verts

Qu'est ce que c'est ?

Une approche plus respectueuse de l'environnement. Elle consiste à **adapter l'entretien des** des espaces en fonction de leur **nature**, de leur **situation** et de leur **usage**.

Entretien des espaces verts autant que nécessaire mais aussi peu que possible

Les paysages communaux se diversifient, les travaux d'entretien sont rendus moins coûteux et plus efficaces. En favorisant l'expression d'une biodiversité locale, elle valorise le patrimoine communal.

Elle permet, de prendre conscience que **biodiversité** et **entretien** ne sont pas incompatibles et que **sécurité** et **aspect esthétique** ne sont pas synonyme d'éradication de la biodiversité

Il ne s'agit pas d'entretenir moins mais d'entretenir différemment



LE CLASSEMENT des espaces verts

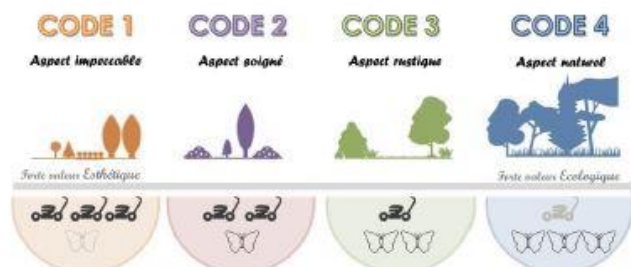


Une codification liée aux pratiques d'entretien

Il ne s'agit pas de définir des espaces de mauvaise qualité mais plutôt de répartir les espaces verts selon l'entretien réalisé. Ces différentes pratiques d'entretien sont traduites par un aspect visuel distinct.

De ces différents mode d'entretien des espaces verts découle une valeur écologique.

Chaque code transcrit un potentiel d'accueil pour la faune et la flore locale.



CODE 1 aspect impeccable



Espaces verts situés dans les lieux les plus fréquentés ou à proximité de lieux symboliques.

L'entretien y est très régulier.

Les espaces sont très fleuris.

CODE 3 aspect rustique



Espaces dont le caractère champêtre et naturel est préservé pour maintenir des écosystèmes intéressants.

L'entretien y est ponctuel.

CODE 2 aspect soigné



Espaces verts traditionnels situés dans des lieux de passages réguliers.

L'entretien est limité au maintien de la propreté et de la fonctionnalité des lieux.

CODE 4 aspect naturel



Espaces naturels protégés ou non.

L'entretien est sommaire et se résume au maintien de la propreté, dans le but de préserver la biodiversité.

Les ENJEUX

Enjeux écologiques

Préserver, enrichir et diversifier la biodiversité des espaces naturels

Limiter les pollutions et gérer les ressources naturelles

Enjeux économiques

Réduire les coûts par diminution des interventions d'entretien et l'abandon des produits phytosanitaires

Optimiser les moyens humains, matériels et financiers

Maîtriser les temps de travaux

Enjeux sociaux et culturels

Améliorer le cadre de vie des habitants

Mettre en valeur des sites de prestige et patrimoniaux

Sensibiliser le grand public à l'environnement

Hôtel à insectes



Promenade fleurie

La METHODE

Inventorier le patrimoine vert de la commune

Les espaces verts sont classés par type: les pelouses sont distinguées des haies, elles-mêmes différenciées des massifs fleuris.

Puis chaque espace vert est caractérisé:

Quel est son rôle ?

Comment cet espace est-il fréquenté ?

Comment est-il entretenu ?

Quelles sont les contraintes et les difficultés d'entretien ?

Cet espace peut-il évoluer ?

Attribuer un code d'entretien

Un objectif est fixé pour chaque espace vert, véritable ligne de conduite de la gestion différenciée:

Augmenter la biodiversité sur la zone

Réduire les coûts de gestion

Garantir la sécurité pour les usagers

Chaque objectif est traduit en un classement.

C'est pourquoi, les espaces verts de la commune sont partagés en plusieurs catégories, avec pour chacune, un protocole d'entretien adapté.

